

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 604

22 juin 2005

SOMMAIRE

A.Z. Transports Rapides, S.à r.l., Eselborn	28956	Engineering Consultancy Services Hermes, S.à r.l., Luxembourg	28968
A1 S.A., Troisvierges	28950	Eteamsys S.A.	28962
ABZ-I-Tools International S.A.	28952	Eurohan S.A., Wiltz	28961
ASM Luxembourg S.A., Luxembourg	28953	Exotica Trading & Import Cie, S.à r.l., Luxembourg	28963
B.A.H. Invest S.A., Luxembourg	28969	Finlas S.A., Luxembourg	28970
B.A.H. Invest S.A., Luxembourg	28969	Finpat S.A., Luxembourg	28970
B.A.H. Invest S.A., Luxembourg	28969	Frihold S.A., Luxembourg	28980
Banco Popolare di Verona e Novara (Luxembourg) S.A., Luxembourg	28975	G.P. International S.A.	28963
Banco Popolare di Verona e Novara (Luxembourg) S.A., Luxembourg	28975	GAPP & Partners S.A.	28950
Banque Degroof Luxembourg S.A., Luxembourg	28967	GAPP & Partners S.A., Crendal	28951
Banque Degroof Luxembourg S.A., Luxembourg	28967	Global Management & Services S.A., Luxembourg	28968
Bati-Co S.A., Bettendorf	28959	Hentur Holding S.A., Luxembourg	28987
Bearbull Luxembourg S.A., Luxembourg	28969	Hentur Holding S.A., Luxembourg	28988
Berlys Aero S.C.A., Luxembourg	28990	HT Beteiligungen AG, Luxembourg	28976
Berlys Aero S.C.A., Luxembourg	28991	J. Fischer & Co AG, Weiswampach	28952
BLE, G.m.b.H., Ettelbruck	28962	JD Coaches, S.à r.l., Troisvierges	28960
BP Caplux S.A., Capellen	28983	Kacenas-Puodziukas, S.e.n.c.	28951
BRE/Munich, S.à r.l., Luxembourg	28991	Kagan-Germis, S.e.n.c.	28950
Bruwier & Fils, S.à r.l., Rombach-Martelange	28960	Klengé Snack, S.à r.l., Diekirch	28948
Canterbury Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg	28971	L.M.B. S.A., Rombach-Martelange	28950
Cavilux, Compagnie des Alcools et Vins de Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28968	Lux-Horses S.A., Heiderscheid	28962
CEFI, S.A., Luxembourg	28984	M.M.T. International, S.à r.l.	28951
CEFI, S.A., Luxembourg	28987	Mesanges Immobilière S.A., Ettelbruck	28956
Central Asia Marketing, S.à r.l., Luxembourg	28989	Mesanges Immobilière S.A., Ettelbruck	28956
CIAN S.A.	28947	Mesnil Holding S.A., Luxembourg	28982
Cogefim, S.à r.l., Rombach-Martelange	28948	MGB International S.A., Luxembourg	28992
Compagnie Financière de la Madelaine S.A.H., Luxembourg	28961	MS Gestion S.A., Diekirch	28957
Contact Europe Luxembourg S.A., Luxembourg	28971	MS Gestion S.A., Diekirch	28957
Contact Europe Luxembourg S.A., Luxembourg	28971	MS Gestion S.A., Diekirch	28957
D.S. Lux S.A., Luxembourg	28969	MS Gestion S.A., Diekirch	28957
Degroof Conseil (Luxembourg) S.A., Luxembourg	28967	Nacazoe, S.à r.l., Luxembourg	28946
Degroof Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	28970	Ombra Investments S.A., Luxembourg	28975
Domeux Holding S.A., Luxembourg	28962	Parallax Holding, S.à r.l., Luxembourg	28991
Empresa de Manutencion y Consignacion Maritima (E.M.A.C.O.M.), S.à r.l., Luxembourg	28948	Peller & Schmitz, S.à r.l., Grevels	28949
		Polu, S.à r.l., Bettborn	28952
		Primaфина Holding, S.à r.l., Luxembourg	28974

Profit Xpress, S.à r.l., Luxembourg	28992	Securnet Corporation S.A., Luxembourg	28946
Progosa Shipping Investment S.A., Luxembourg .	28988	Société de Gestion Ampera S.A., Luxembourg . . .	28946
ProLogis France XXI, S.à r.l., Luxembourg	28947	Soil-Concept S.A., Diekirch	28962
Protonax Holding, S.à r.l., Luxembourg	28974	Solelec S.A., Esch-sur-Alzette	28959
Racor S.A., Luxembourg	28976	Sotraimo (Luxembourg) S.A., Mamer	28971
Racor S.A., Luxembourg	28976	Sport Assist Team S.A., Diekirch	28947
Racor S.A., Luxembourg	28976	T.J.D. Consulting, S.à r.l.	28963
Racor S.A., Luxembourg	28976	TC Brever, S.à r.l., Huldange	28952
Raffel Finance Holding S.A., Luxembourg	28974	Thesaly S.A., Echternach	28953
Raffel Finance Holding S.A., Luxembourg	28974	Thesaly S.A., Echternach	28953
Real Invest Internationale S.A. Holding, Luxembourg	28959	Traco S.A., Weiswampach	28950
Reckitt Benckiser, S.à r.l., Luxembourg	28977	Tumba, S.à r.l., Luxembourg	28979
Restaurant Propice, S.à r.l., Consdorf	28951	Virtbauer & Fischer A.G., Weiswampach	28956
Rudi Clemens, S.à r.l., Itzig	28960	Wiko, S.à r.l., Hagen	28975
SEICO S.A. (Société des Entreprises Immobilières et de Construction), Luxembourg	28957	Windpark Op Der Hei S.A., Ettelbruck	28952
		Zani S.A., Luxembourg	28965
		Zoompart Holding S.A., Luxembourg	28970

**SECURNET CORPORATION S.A., Société Anonyme,
(anc. SITELUX S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 86.714.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 mars 2002 que Monsieur Kamal Akaoui a été nommé à la fonction d'administrateur-délégué de la société.

Luxembourg, le 25 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018907.3/727/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

SOCIETE DE GESTION AMPERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 80.340.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE GESTION AMPERA S.A.

Signatures

Administrateurs

(018877.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

NACAZOE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 103.038.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BB05942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(018906.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

ProLogis FRANCE XXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.121.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représentée par O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015602.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

SPORT ASSIST TEAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9252 Diekirch, 6, rue Kockelberg.

R. C. Luxembourg B 103.246.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 24 janvier 2005, réf. DSO-BA00230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} février 2005.

Pour EURO-ASSOCIATES S.A.

Signature

(900503.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} février 2005.

CIAN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 105.725.

Réunion du Conseil d'Administration

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme CIAN S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire Anja Holtz, de résidence à Wiltz, en date du 13 janvier 2005, non encore enregistré, ni déposé et publié:

a) La société F.S.D. PARTNERS, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 99.591,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Bertrand Corbesier, employé, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte;

b) La société DELMA & Cie, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 98.510,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte;

c) la société SOLFICORP S.A., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 98.905,

ici représentée par son administrateur-délégué la société DELMA & Cie, S.à r.l., préqualifiée, elle-même représentée par son gérant unique Monsieur Benoît de Bien, prénommé.

Lesquels membres présents ou représentés, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué la société DELMA & Cie, S.à r.l., préqualifiée, chargée de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société dans toute opération par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente réunion a été clôturée.

Wiltz, le 25 janvier 2005.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2005, réf. DSO-BA00258. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900514.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} février 2005.

KLENGE SNACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9275 Diekirch, 1, place des Récollets.
R. C. Luxembourg B 103.374.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège de la société le 11 janvier 2005 à 10.00 heures

Remplacement du gérant technique

L'assemblée accepte la démission de Madame Annie Debacker, gérante technique de la société et lui donne décharge de son mandat.

En remplacement de Madame Debacker, est nommée gérante technique pour une durée indéterminée Madame Liseta Maria Nogueira Martins.

Diekirch, le 11 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Les associés

Enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2005, réf. DSO-BA00259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900504.3/832/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} février 2005.

COGEFIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.
R. C. Luxembourg B 104.757.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} février 2005.

LADELUX S.A.

Signature

(900515.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} février 2005.

**EMPRESA DE MANUTENCION Y CONSIGNACION MARITIMA (E.M.A.C.O.M.), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 106.110.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme PROGOSA SHIPPING INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R. C. S. Luxembourg section B numéro 101.621,

ici représentée par deux de ses administrateurs à savoir:

- Monsieur Xavier Fabry, juriste, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétruse;

- Madame Delphine Behier, administrateur de sociétés, demeurant à L-8217 Mamer, 9, rue Op Bierg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, et qui prend la dénomination de EMPRESA DE MANUTENCION Y CONSIGNACION MARITIMA (E.M.A.C.O.M.), S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations. La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding et par l'article 209 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, souscrites par l'associé unique la société anonyme PROGOSA SHIPPING INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R. C. S. Luxembourg section B numéro 101.621.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 8. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société. Ceux-ci ont le droit de faire usage de leur droit de préemption prévu dans l'article 6 des statuts ou de continuer avec l'accord de tous les associés.

Au cas de décès de l'associé unique, la société peut continuer à exister avec l'accord des héritiers de l'associé.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant à L-8217 Mamer, 9, rue Op Bierg.

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. Fabry, D. Behier, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2005, vol. 530, fol. 67, case 8. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2005.

J. Seckler.

(016544.3/231/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

PELLER & SCHMITZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8818 Grevels, 5, Bousserwé.

R. C. Luxembourg B 94.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 1^{er} février 2005, réf. DSO-BB00005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 février 2005.

Signature.

(900606.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2005.

28950

L.M.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.
R. C. Diekirch B 4.455.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} février 2005.

LADELUX S.A.

Signature

(900516.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} février 2005.

A1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 13, rue d'Asselborn.
R. C. Luxembourg B 96.342.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 21 février 2005, réf. DSO-BB00006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Signature.

(900522.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 février 2005.

TRACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 93.120.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 février 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(900526.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2005.

GAPP & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 95.405.

Le siège social, au 14 à 9743 Crendal, de la société reprise ci-dessus a été dénoncé avec effet au 1^{er} avril 2004.

Crendal, le 1^{er} avril 2004.

BUSINESS HARBOR, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 24 mai 2004, réf. DSO-AQ00246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900541.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2005.

KAGAN-GERMIS, S.e.n.c., Société en nom collectif.

R. C. Luxembourg B 98.792.

BUREAU D'ASSISTANCE COMPTABLE ET FISCALE S.A. a décidé de résilier avec effet au 1^{er} avril 2004 la convention de services et de domiciliation conclue en date du 1^{er} janvier 2004 la liant à la société sous rubrique.

Fait à Diekirch, le 24 janvier 2005.

BUREAU D'ASSISTANCE COMPTABLE ET FISCALE S.A.

W. Franken

Senior Administrator

Enregistré à Diekirch, le 17 février 2005, réf. DSO-BB00158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900675.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 février 2005.

M.M.T. INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 97.918.

Le siège social, au 14, maison bureau 71 à 9743 Crendal, de la société reprise ci-dessus a été dénoncé avec effet au 1^{er} avril 2004.

Crendal, le 1^{er} avril 2004.

BUSINESS HARBOR, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 24 mai 2004, réf. DSO-AQ00242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900540.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2005.

GAPP & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R. C. Luxembourg B 95.405.

Réunion du Conseil d'Administration

Se sont réunis le 31 octobre 2003 à 16h30, au siège social, les administrateurs de la société GAPP & PARTNERS S.A.:

a) La société CPEL SOPARFI S.A., ayant son siège social Maison 14 à L-9743 Crendal, inscrite au registre de commerce de Luxembourg le 1^{er} avril 1999, sous le numéro B 93.194.

b) La société COMPANY-HARBOR SOPARFI S.A., ayant son siège social Maison 14 à L-9743 Crendal, inscrite au registre de commerce de Diekirch le 7 juin 2002, sous le numéro B 6.518.

c) Madame Michelle Marnette, employée horeca, demeurant rue Cherry, 20 à B-4000 Liège.

Lesquels membres présents respectivement intervenus, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils ont désigné administrateur-délégué la société CPEL SOPARFI S.A., représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Georges Gerard, demeurant Maison 14 à L-9743 Crendal, chargée de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h00.

Fait à Crendal, le 31 octobre 2003.

CPEL SOPARFI S.A. / CHS SOPARFI S.A. / M. Marnette

Signature / Signature / -

L'administrateur-délégué / L'administrateur-délégué/ -

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} décembre 2003, réf. DSO-AL00003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900532.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2005.

RESTAURANT PROPICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6212 Consdorf, 6, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 98.170.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900588.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 février 2005.

KACENAS-PUODZIUKAS, S.e.n.c., Société en nom collectif.

R. C. Luxembourg B 101.512.

BUREAU D'ASSISTANCE COMPTABLE ET FISCALE S.A. a décidé de résilier avec effet au 1^{er} octobre 2004 la convention de services et de domiciliation conclue en date du 1^{er} septembre 2004 la liant à la société sous rubrique.

Fait à Diekirch, le 24 janvier 2005.

BUREAU D'ASSISTANCE COMPTABLE ET FISCALE S.A.

W. Franken

Senior Administrator

Enregistré à Diekirch, le 17 février 2005, réf. DSO-BB00159. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900676.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 février 2005.

ABZ-I-TOOLS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 97.023.

Le siège social au 14, maison à 9743 Crendal, de la société reprise ci-dessus a été dénoncé avec effet au 31 décembre 2004.

Crendal, le 31 décembre 2004.

BUSINESS HARBOR, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2005, réf. DSO-BB00038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900674.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 février 2005.

POLU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, rue Principale.

R. C. Diekirch B 4.527.

Le soussigné Paul Gansen, demeurant à L-8835 Folschette, 8, rue de Bettborn, démissionne par la présente avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de la société POLU, S.à r.l. avec siège à L-8606 Bettborn, rue Principale, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch sous le numéro B 4.527.

Bettborn, le 11 février 2005.

P. Gansen.

Enregistré à Diekirch, le 11 février 2005, réf. DSO-BB00139. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900607.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2005.

TC BREVER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 56, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 96.203.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 31 janvier 2005, réf. DSO-BA00280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 10 février 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS, ET ASSOCIES S.A.

Signature

(900599.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2005.

WINDPARK OP DER HEI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 16, rue Michel Weber.

R. C. Luxembourg B 91.675.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 février 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(900576.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 février 2005.

J. FISCHER & Co A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 97.290.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 février 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(900568.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 février 2005.

THESALY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6437 Echternach, 8, rue Ermesinde.
R. C. Diekirch B 5.074.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 31 janvier 2005, réf. DSO-BA00279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 10 février 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(900598.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2005.

THESALY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6437 Echternach, 8, rue Ermesinde.
R. C. Diekirch B 5.074.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège de la société extraordinairement en date du 26 janvier 2005 à 10.00 heures

Elections statutaires

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à expiration sont réélus pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010:

- Monsieur Aloyse Knepper, administrateur-délégué, né à Echternach le 11 mars 1940, demeurant à L-6437 Echternach, 8, rue Ermesinde;

- Madame Marie-Thérèse Reuter, administrateur, née à Luxembourg le 27 février 1945, demeurant à L-6437 Echternach, 8, rue Ermesinde;

- Monsieur Claude Knepper, administrateur, né à Echternach le 28 février 1970, demeurant à L-6437 Echternach, 8, rue Ermesinde.

Le mandat de Monsieur Antoine Feidt, administrateur, n'est plus renouvelé.

Le mandat du commissaire aux comptes SRE REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., avec siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, est également reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010.

Echternach, le 26 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 31 janvier 2005, réf. DSO-BA00272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900600.3/832/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2005.

ASM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 106.115.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le sept janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Thomas Langner, gérant de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 29 décembre 1967, demeurant à F-75009 Paris, 7, rue Notre-Dame de Lorette (France);

2.- La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.188, ici représentée par son administrateur-délégué Madame Brigitte Siret, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formée une société anonyme sous la dénomination de ASM LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront

imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le commerce d'accessoires de styles et tuning.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Thomas Langner, préqualifié, neuf cent quatre-vingt-dix actions	990
2.- La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., prédésignée, dix actions	10
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un:
- 2.- Sont nommés administrateurs de la société:
 - a) Monsieur Thomas Langner, gérant de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 29 décembre 1967, demeurant à F-75009 Paris, 7, rue Notre-Dame de Lorette (France);
 - b) La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.188,
 - c) Mademoiselle Gaëlle Di Cesare, employée privée, née à Villerupt (France), le 9 mai 1981, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Thomas Langner, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: T. Langner, B. Siret, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 janvier 2005, vol. 530, fol. 58, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2005.

J. Seckler.

(016564.3/231/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

MESANGES IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Diekirch B 5.600.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 9 février 2005, réf. DSO-BB00077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 10 février 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(900595.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2005.

MESANGES IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Diekirch B 5.600.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 9 février 2005, réf. DSO-BB00075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 10 février 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(900596.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2005.

MESANGES IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue Kennedy.
R. C. Diekirch B 5.600.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 9 février 2005, réf. DSO-BB00076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 10 février 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(900597.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2005.

A.Z. TRANSPORTS RAPIDES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9748 Eselborn, 20/9, rue du Village.
R. C. Luxembourg B 88.397.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00864, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 3 février 2005.

Signature.

(900555.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2005.

VIRTBAUER & FISCHER A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 91.907.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 février 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(900567.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 février 2005.

MS GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 102.560.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 8 février 2005, réf. DSO-BB00067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900583.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 février 2005.

MS GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 102.560.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 8 février 2005, réf. DSO-BB00068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900582.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 février 2005.

MS GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 102.560.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 8 février 2005, réf. DSO-BB00069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900581.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 février 2005.

MS GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 102.560.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 8 février 2005, réf. DSO-BB00070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900580.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 février 2005.

MS GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 102.560.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 8 février 2005, réf. DSO-BB00071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900579.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 février 2005.

**SEICO S.A. (SOCIETE DES ENTREPRISES IMMOBILIERES ET DE CONSTRUCTION),
Société Anonyme,
(anc. JBG INVESTMENT S.A.).**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 103.667.

L'an deux mille cinq, le sept janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JBG INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R. C. S. Luxembourg section B numéro 103.667, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 octobre 2004, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nora Brahimi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Gaëlle Di Cesare, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Brigitte Siret, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en SEICO S.A. (SOCIETE DES ENTREPRISES IMMOBILIERES ET DE CONSTRUCTION).

2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet tous travaux de bâtiment de construction, d'immeubles publics ou privés, de maisons individuelles, la réalisation d'immeubles en tout corps d'état.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en SEICO S.A. (SOCIETE DES ENTREPRISES IMMOBILIERES ET DE CONSTRUCTION) et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SEICO S.A. (SOCIETE DES ENTREPRISES IMMOBILIERES ET DE CONSTRUCTION).»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet tous travaux de bâtiment de construction, d'immeubles publics ou privés, de maisons individuelles, la réalisation d'immeubles en tout corps d'état.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. Brahimi, G. Di Cesare, B. Siret, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 janvier 2005, vol. 530, fol. 58, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2005.

J. Seckler.

(016799.3/231/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

BATI-CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9357 Bettendorf, 24, Cité P. Strauss.
R. C. Luxembourg B 96.594.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 1^{er} mars 2004

L'an deux mille quatre, le premier mars à 18.00 heures.

Les actionnaires de la Société sus-dénommée se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège de la Société, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

A l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivés à échéance, les actionnaires ont décidé de les prolonger pour une durée de 3 ans.

Ainsi, les mandats du conseil d'administration, à savoir:

- Monsieur Henri Kisch, entrepreneur, demeurant à Bettendorf,
- Monsieur Claude Kisch, technicien, demeurant à Bettendorf,
- Monsieur Francis Kisch, technicien, demeurant à Bettendorf,

sont renouvelés pour une durée de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007. Les Administrateurs ainsi nommés déclarent accepter leurs mandats.

2. Par ailleurs, et conformément à l'article 10 des statuts de la société, Monsieur Claude Kisch, prénommé, est nommé Administrateur-Délégué de la société, avec pouvoir de l'engager par sa seule signature, pour une durée de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007. Monsieur Kisch déclare accepter ce nouveau mandat.

3. De même, le mandat du Commissaire aux Comptes, LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, est renouvelé pour une durée de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007. Le Commissaire aux Comptes ainsi nommé déclare accepter son mandat.

Bettendorf, le 1^{er} mars 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900572.3/503/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 février 2005.

SOLELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 91.565.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(900563.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2005.

REAL INVEST INTERNATIONALE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 34.940.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 janvier 2005

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 janvier 2005 que les actionnaires prennent connaissance de la démission des administrateurs, Messieurs Jean-Marie Boden, né le 14 juin 1954 à Luxembourg, demeurant 2, boulevard Paul Eyschen, L-1480 Luxembourg, Hans-Martin Kuske, né le 12 décembre 1939 à Jena, demeurant 73, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg, François Thill, né le 14 mars 1943 à Luxembourg, demeurant 196, rue des Romains, L-8041 Strassen, et nomment en leur remplacement Messieurs Jeannot Diderrich, né le 27 mars 1973 à Ettelbruck, demeurant Maison 1, L-7431 Niederglabach, Roland De Cillia, né le 16 mars 1968 à Luxembourg, demeurant 4, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Romain Wagner, né le 26 juin 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant 163, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg pour terminer leur mandat.

Luxembourg, le 18 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018868.3/510/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

JD COACHES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue du Drinklange.
R. C. Luxembourg B 97.621.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 24 janvier 2005 - Nomination d'un deuxième gérant**Décisions de l'associé unique*

L'associé unique, Monsieur Johan De Wulf, profession entrepreneur, né le 21 novembre 1968 à Kortrijk (Belgique), demeurant à B-8870 Izegem, Roeselaarstraat, 394,
de la société à responsabilité limitée JD COACHES, avec siège social à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé en qualité de deuxième gérant:

- M. Roger Cantens, indépendant, né le 2 janvier 1960 à Etterbeek (Belgique), demeurant à B-3730 Hoeselt, Ondersstraat, 40.

Deuxième résolution

La société est administrée par un conseil de gérance, comprenant:

- M. Johan De Wulf, prénommé; matricule 1968 1121 873,

- M. Roger Cantens, prénommé; matricule 1960 0102 894.

La durée de leurs mandats est illimitée.

Le conseil de gérance exercera ses fonctions avec les pouvoirs prévus par l'article 12 des statuts.

Troisième résolution

L'associé unique confère tous pouvoirs:

- aux gérants avec faculté pour chacun d'agir séparément et avec faculté de se substituer tout mandataire de leur choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent;

- au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que l'un des gérants.

Troisvierges, le 24 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07695. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(900566.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 février 2005.

BRUWIER & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rombach-Martelange.

R. C. Diekirch B 4.487.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 février 2005.

VIC COLLÉ & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(900560.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2005.

RUDI CLEMENS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 35, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 22.400.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le dix janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

a) Monsieur Rudi Clemens, maître installateur de chauffage et sanitaire, demeurant à L-5969 Itzig, 35, rue de la Libération;

b) Madame Nicole Graas, sans état particulier, épouse de Monsieur Rudi Clemens, demeurant à L-5969 Itzig, 35, rue de la Libération.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

1.- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée RUDI CLEMENS, S.à r.l., ayant son siège social à L-5969 Itzig, 35, rue de la Libération, R. C. S. Luxembourg section B numéro 22.400.

2.- Que la société à responsabilité limitée RUDI CLEMENS, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1984, publié au Mémorial C numéro 41 du 12 fé-

vrier 1985, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Frank Baden en date du 1^{er} décembre 1990, publié au Mémorial C numéro 181 du 1^{er} juin 1990.

3.- Que le capital social est actuellement fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (12.394,68 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans mention de valeur nominale, suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société du 2 janvier 2002, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C numéro 1277 du 3 septembre 2002.

4.- Que d'un commun accord des associés, la société à responsabilité limitée RUDI CLEMENS, S.à r.l. est dissoute.

5.- Que les associés déclarent que la liquidation de la société a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

6.- Que dans le cas où les provisions s'avèreraient insuffisantes pour faire face aux dettes, les associés s'engagent à reprendre ces dettes pour leur compte.

7.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société à savoir Monsieur Rudi Clemens pour l'exécution de son mandat.

8.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à L-5969 Itzig, 35, rue de la Libération.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Clemens, N. Graas, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 janvier 2005, vol. 530, fol. 60, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2005.

J. Seckler.

(016767.3/231/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

EUROHAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9540 Wiltz, 29, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 104.040.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00854, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Signature.

(900558.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE LA MADELAINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.511.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 13 septembre 2004 à 14.00 heures à Luxembourg

Résolutions

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie en tant qu'administrateur et les désigne comme administrateurs de la catégorie «A».

L'assemblée décide de nommer comme administrateur de la catégorie «B»:

- Monsieur Yves van Renterghem L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre, Belair;

- Monsieur Daniel van Meerbeeck L-8211 Mamer, 105, route d'Arlon;

- Monsieur Xavier Isaac, 7, Castle Street, St Helier, Jersey JE2 3RT, Channel Islands.

L'assemblée Générale décide, à l'unanimité, de nommer V.O. CONSULTING LUX. S.A., 8, rue Haute, L-4963 Clemency en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 mars 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018714.3/1172/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

SOIL-CONCEPT, Société Anonyme.

Siège social: L-9378 Diekirch, Friedhaff.

R. C. Luxembourg B 98.398.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00883, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Signature.

(900557.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2005.

BLE, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9022 Ettelbrück, 54, Chemin du Camping.

R. C. Diekirch B 5.576.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00841, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 3 février 2005.

Signature.

(900556.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2005.

LUX-HORSES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 3, rue Fuussekaul.

R. C. Luxembourg B 98.659.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 2005, réf. LSO-BA00303, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour LUX-HORSES S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(900554.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 février 2005.

ETEAMSYS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 100.787.

—
Le siège social au 14, maison bureau 143 à 9743 Crendal, de la société reprise ci-dessus a été dénoncé avec effet au 1^{er} avril 2004.

Crendal, le 1^{er} avril 2004.*Pour BUSINESS HARBOR, S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Diekirch, le 24 mai 2004, réf. DSO-AQ00245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900544.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2005.

DOMEX HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.674.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

DOMEX HOLDING

Signatures

Administrateurs

(018878.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

G.P. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Diekirch B 4.822.

Le siège social au 14, maison bureau 7 à 9743 Crendal, de la société reprise ci-dessus a été dénoncé avec effet au 1^{er} avril 2004.

Crendal, le 1^{er} avril 2004.

BUSINESS HARBOR, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 24 mai 2004, réf. DSO-AQ00244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900542.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2005.

T.J.D. CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 99.678.

Le siège social au 14, maison bureau 15 à 9743 Crendal, de la société reprise ci-dessus a été dénoncé avec effet au 1^{er} avril 2004.

Crendal, le 1^{er} avril 2004.

BUSINESS HARBOR, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 24 mai 2004, réf. DSO-AQ00247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900543.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2005.

EXOTICA TRADING & IMPORT CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 106.118.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Marie Ducasse-Mailhebiau, sans profession, née à Rose Hill (Ile Maurice), le 31 juillet 1949, demeurant à CH-1241 Puplinge, 15, Chemin Plein Champs.

2.- Madame Sylvie Marie Thérèse Dondeyne-Légrand, employée privée, née à Lille (France), le 31 juillet 1956, demeurant à L-1451 Luxembourg, 37, rue Théodore Eberhard.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de EXOTICA TRADING & IMPORT CIE, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'import-export et le négoce de bijoux fantaisie, d'articles de décoration et de meubles ainsi que de marchandises en tout genre.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Marie Ducasse-Mailhebiau, sans profession, née à Rose Hill (Ile Maurice), le 31 juillet 1949, demeurant à CH-1241 Puplinge, 15, Chemin Plein Champs, soixante-deux parts sociales.	62
2.- Madame Sylvie Marie Thérèse Dondeyne-Legrand, employée privée, née à Lille (France), le 31 juillet 1956, demeurant à L-1451 Luxembourg, 37, rue Théodore Eberhard, soixante-deux parts sociales.	62
Total: cent vingt-quatre parts sociales	124

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

28965

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ sept cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

2.- L'assemblée désigne comme gérante de la société:

Madame Sylvie Marie Thérèse Dondeyne-Legrand, employée privée, née à Lille (France), le 31 juillet 1956, demeurant à L-1451 Luxembourg, 37, rue Théodore Eberhard.

3.- La société est engagée par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuels, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Ducasse-Mailhebiau, S. Dondeyne-Legrand, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 janvier 2005, vol. 530, fol. 60, case 8. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2005.

J. Seckler.

(016582.3/231/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

ZANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R. C. Luxembourg B 106.122.

—

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Giulio Zanasi, commerçant, demeurant à I-41100 Modena, 33, Viale Paolo Gaddi (Italie);

2.- Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de ZANI S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la location et l'échange, la gérance et la gestion, la promotion et la mise en valeur d'immeubles.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs dont la signature de l'administrateur-délégué ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- Monsieur Giulio Zanasi, préqualifié, cent cinquante-cinq actions	155
2.- Monsieur Alain Thill, préqualifié, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Giulio Zanasi, commerçant, né à Modena (Italie), le 1^{er} juin 1964, demeurant à I-41100 Modena, 33, Viale Paolo Gaddi (Italie);

b) Monsieur Marc Theisen, avocat, né à Luxembourg, le 5 novembre 1954, demeurant à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon;

c) Monsieur Sergio Vinciotti, fonctionnaire au Parlement Européen en retraite, né à Gualdo Tadino (Italie), le 18 février 1950, demeurant à L-8274 Kehlen, 8, Brillwée.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Sylvie Sibenaler, employée privée, née à Arlon (Belgique), le 2 février 1970, demeurant à B-6810 Pin, La Coulee de Preyant (Belgique).

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5.- Le siège social est établi à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Giulio Zanasi, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Zanasi, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 janvier 2005, vol. 530, fol. 60, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2005.

J. Seckler.

(016590.3/231/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

DEGROOF CONSEIL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2456 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 32.026.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(018823.3/034/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 25.459.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(018829.3/034/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 25.459.

Le bilan consolidé au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(018827.3/034/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

ENGINEERING CONSULTANCY SERVICES HERMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 99, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 49.273.

Cession de parts sociales de la société

En date du 19 décembre 2003, Monsieur Pâques Philippe, demeurant à B-1404 Bornival, 9, rue Henri Tombeur, a cédé à la société anonyme HERMES ENGINEERING S.A. ayant son siège social à B-1400 Nivelles, 26, rue de l'Industrie, les 80 parts sociales lui appartenant de la société à responsabilité limitée dénommée ENGINEERING CONSULTANCY SERVICES HERMES, S.à r.l. enregistrée auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 49.273.

Les associés de la société ENGINEERING CONSULTANCY SERVICES HERMES, S.à r.l. sont:

La société anonyme HERMES ENGINEERING S.A.	26, rue de l'Industrie à B-1400 Nivelles	Parts détenues: 80
E.C.S. HERMES BELGIQUE S.A.	9, rue Henri Tombeur à B-1404 Nivelles	Parts détenues: 20

Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour copie conforme

HERMES

Ph. Pâques

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018910.3/1218/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

CAVILUX, COMPAGNIE DES ALCOOLS ET VINS DE LUXEMBOURG,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 24.923.

Les associés constatent les cessions de parts sociales suivantes:

En date du 30 juin 2004, Monsieur Pierre Delhaye, administrateur de sociétés, demeurant à B-1410 Waterloo a cédé deux (2) parts sociales qu'il détenait dans la société CAVILUX, S.à r.l. à DIAGEO BELGIUM NV, B-1731 Zellik (antérieurement UNITED DISTILLERS BELGIUM, B-1731 Zellik).

La société a accepté ces cessions.

Suite à cette cession, le capital social de EUR 12.394,68 représenté par 500 parts sociales est détenu entièrement par la société DIAGEO BELGIUM NV, B-1731 Zellik (antérieurement UNITED DISTILLERS BELGIUM, B-1731 Zellik).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018909.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.566.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 février 2005 que:

Délibération

Le conseil d'administration confère à Monsieur Jean-Luc Jourdan dans le cadre de son mandat d'administrateur-délégué ayant toute capacité pour exercer les activités de la société conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, tous pouvoirs de signature individuelle ou conjointe obligatoire dans le cadre de la gestion journalière de la société.

Pour extrait conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour la société

Signature

l'Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018833.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

BEARBULL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 27.528.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(018824.3/034/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

D.S. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 64.802.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(018825.3/034/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

B.A.H. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 78.637.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

Signature.

(018835.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

B.A.H. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 78.637.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

Signature.

(018837.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

B.A.H. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 78.637.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2005

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2005, celle-ci a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale prend connaissance et approuve les démissions de M. François Thill, né le 14 mars 1943 à Luxembourg, demeurant 196, rue des Romains, L-8041 Strassen, M. Jean-Marie Boden, né le 14 juin 1954 à Luxembourg, demeurant 2, boulevard Paul Eyschen, L-1480 Luxembourg, M. Hans-Martin Kuske, né le 12 décembre 1939 à Jena (Allemagne), demeurant 73, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg au 31 décembre 2004 en qualité d'administrateur.

2. L'assemblée générale approuve la nomination au 31 décembre 2004 des nouveaux administrateurs M. Romain Wagner, né le 26 juin 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant 163, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg, M. Jeannot Diderrich, né le 27 mars 1973 à Ettelbruck, demeurant Maison 1, L-7431 Niederglabach, M. Roland De Cillia, né le 16 mars 1968 à Luxembourg, demeurant 4, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, pour une durée de six ans.

3. L'assemblée générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la société KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 8 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018872.3/510/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

DEGROOF HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 28.259.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(018826.3/034/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

FINLAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.949.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

(018830.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

FINPAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.929.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

(018831.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

ZOOMPART HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.668.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 janvier 2005

* Les démissions de:

- Mademoiselle Corinne Bitterlich, Employée Privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Harald Charbon, Employé Privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

et la société LOUV S.à r.l., dont le siège social est au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de leurs mandats d'Administrateur sont acceptées.

* Les nominations de:

- Monsieur Umberto Bocchini, Avocat, demeurant à Leandro N. Alem 1067 - p. 28 à Buenos Aires en Argentine;

- Monsieur Mauro Rezzonico, Comptable, demeurant Via Bressanella à CH-6968 Sonvico;

- Monsieur Fernando Mantilla, Avocat, demeurant à Leandro N. Alem 1067 - p. 28 à Buenos Aires en Argentine;

- Monsieur Raul Darderes, Comptable, demeurant à Leandro N. Alem 1067 - p. 28 à Buenos Aires en Argentine, sont acceptées. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZOOMPART HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00269. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018836.3/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

CONTACT EUROPE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 66.854.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE

Signature

(018860.3/1185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

CONTACT EUROPE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 66.854.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE

Signature

(018861.3/1185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

SOTRAIMO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 19, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 27.203.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2004

L'assemblée générale de la société SOTRAIMO (LUXEMBOURG) S.A. a pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de six ans, les fonctions d'administrateur de:

- INTERNATIONAL TRUSTEES S.A., ayant son siège à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon;
- Monsieur Anton J. Janus, né le 4 janvier 1961, demeurant à 1, Kiewitsbloem NL-3984 Odijk;
- Monsieur Van Der Stighelen, né le 19 mai 1951, demeurant à B-1860 Meise (Westroede).

Ainsi elle renouvelle pour une durée de six ans les fonctions de commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE ayant son siège à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

Luxembourg, le 18 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018876.3/510/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

CANTERBURY SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 78.735.

In the year two thousand and four, on the twenty fourth December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

RECKITT BENCKISER S.à r.l. a limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, here represented by Sévrine Silvestro, «Avocat», with professional address at L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich, by virtue of a proxy given on December 23rd, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the only shareholder of the limited liability company established in Luxembourg under the name of CANTERBURY SQUARE HOLDINGS S.à r.l., R.C. Luxembourg B 78.735, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 2nd, 2000, published in the Mémorial, Recueil C dated May 17th, 2001, n° 362. The by-laws have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated December, 15th, 2000, published in the Mémorial, Recueil C dated August, 1st, 2001, n° 592.

II. The appearing party, represented as above stated, declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Share capital reduction by an amount of EUR 664,212,300.- (six hundred sixty-four millions two hundred twelve thousand three hundred euros) in order to bring it from its current amount of EUR 3,212,946,400.- (three billions two

hundred twelve millions nine hundred forty-six thousand four hundred euros) to 2,548,734,100.- EUR (two billions five hundred forty-eight millions seven hundred thirty-four thousand one hundred euros) by set-off of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the shareholder of EUR 664,212,257.- (six hundred sixty-four millions two hundred twelve thousand two hundred fifty-seven euros), and a repayment in cash of EUR 43.- (forty-three euros) and by cancellation of 6,642,123 (six millions six hundred forty-two thousand one hundred twenty-three) class C shares of a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

2. Amendment of article 6 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolution:

First resolution

The meeting decides to decrease the share capital amount by EUR 664,212,300.- (six hundred sixty-four millions two hundred twelve thousand three hundred euros) in order to bring it from its current amount of EUR 3,212,946,400.- (three billions two hundred twelve millions nine hundred forty-six thousand four hundred euros) to EUR 2,548,734,100.- (two billions five hundred forty-eight millions seven hundred thirty-four thousand one hundred euros) by set-off of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the shareholder of EUR 664,212,257.- (six hundred sixty-four millions two hundred twelve thousand two hundred fifty-seven euros), and a repayment in cash of EUR 43.- (forty-three euros) and by cancellation of 6,642,123 (six millions six hundred forty-two thousand one hundred twenty-three) class C shares of a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

All powers are conferred to the Board of Managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, and the shareholder's reimbursement by conversion of the claim.

Manager's intervention

Thereupon intervene Mrs. Paula Fleming, private employee, residing at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, Maître Victor Elvinger, and Maître Catherine Desso, «Avocats à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, managers of CANTERBURY SQUARE HOLDINGS S.à r.l., here represented by Maître Sévrine Silvestro, «Avocat» at Elvinger Desso Dennewald, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a board of managers resolution as from December 23rd 2004. Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described waive of the claim, expressly certify the existence of the claim against the shareholder of EUR 664,212,257.- (six hundred sixty-four millions two hundred twelve thousand two hundred fifty-seven euros) on basis of the balance sheet of the Company dated November 30th, 2004 and agree to waive such claim in exchange of the above mentioned share capital reduction.

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend article 6 of the article of Incorporation in order to give it the following content.

«**Art. 6.** The capital is set at EUR 2,548,734,100.- (two billions five hundred forty eight millions seven hundred thirty four thousand one hundred euros) divided into (i) 1,848,639 (one million eight hundred forty-eight thousand six hundred thirty-nine) class A shares, (ii) 23,638,701 (twenty three millions six hundred thirty-eight thousand seven hundred and one) class C shares, and (iii) 1 (one) class D share, of a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt quatre décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

RECKITT BENCKISER S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, ici représentée par Sévrine Silvestro, avocat chez Elvinger Desso Dennewald, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous-seing privé du 23 décembre 2004.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-dite qualités a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à Luxembourg, sous la dénomination de CANTERBURY SQUARE HOLDINGS S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 78.735, constituée devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 2 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 362 du 17 mai 2001, modifiée devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 15 décembre 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 592 du 1^{er} août 2001;

II. La comparante, dûment représentée déclare être informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Réduction du capital social à concurrence de 664.212.300,- EUR (six cent soixante-quatre millions deux cent douze mille trois cents euros) pour le ramener de son montant actuel de 3.212.946.400 (trois milliards deux cent douze millions neuf cent quarante-six mille quatre cents euros) à 2.548.734.100,- EUR (deux milliards cinq cent quarante-huit millions sept cent trente quatre mille cent euros) par compensation d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par la Société contre l'associé de 664.212.257,- EUR (six cent soixante quatre millions deux cent douze mille deux cent cinquante-sept euros), et par le remboursement d'une somme en espèce de 43,- EUR (quarante-trois euros) et par annulation de 6.642.123 (six millions six cent quarante-deux mille cent vingt-trois) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune parts sociales ainsi remboursées par compensation.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

La comparante a requis du notaire instrumentaire d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social à concurrence de 664.212.300,- EUR (six cent soixante-quatre millions deux cent douze mille trois cents euros) pour le ramener de son montant actuel de 3.212.946.400 (trois milliards deux cent douze millions neuf cent quarante-six mille quatre cents euros) à 2.548.734.100,- EUR (deux milliards cinq cent quarante-huit millions sept cent trente-quatre mille cent euros) par compensation d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par la Société contre l'associé de 664.212.257,- EUR (six cent soixante-quatre millions deux cent douze mille deux cent cinquante-sept euros), et par le remboursement d'une somme en espèce de 43,- EUR (quarante trois euros) et par annulation de 6.642.123 (six millions six cent quarante-deux mille cent vingt-trois) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune parts sociales ainsi remboursées par compensation.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des parts sociales ainsi remboursées.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus, Paula Fleming, employée privée, demeurant à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, Maître Catherine Dessoir et Maître Victor Elvinger, avocats à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, gérants de la société, ici représentés par Maître Sévrine Silvestro, «Avocat» chez Elvinger Dessoir Dennewald, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'un conseil de gérance du 23 décembre 2004.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagé en leur qualité de gérant de la société à raison de la renonciation de la créance ci-avant décrite, certifient l'existence de la créance sur l'actionnaire de 664.212.257,- EUR (six cent soixante-quatre millions deux cent douze mille deux cent cinquante-sept euros) sur base des bilans au 30 novembre 2004 et marquent expressément leur accord pour renoncer à cette créance en échange de la réduction de capital ci-avant mentionnée.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 2.548.734.100,- EUR (deux milliards cinq cent quarante-huit millions sept cent trente-quatre mille cent euros), divisé en (i) 1.848.639 (un million huit cent-quarante huit mille six cent trente-neuf) parts sociales de classe A, (ii) 23.638.701 (vingt-trois millions six cent trente-huit mille sept cent une) parts sociales de classes C et (iii) 1 (une) part sociale de classe D, de cent euros chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Silvestro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 19, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

J. Elvinger.

(019189.3/211/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

PROTONAX HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 100.371.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 31 mars 2004, il résulte que les associés sont successivement:

SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Holding 1929

15, boulevard Royal,

L-2449 Luxembourg, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

EUROLUX MANAGEMENT S.A.

15, boulevard Royal,

L-2449 Luxembourg, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 17 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00319. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018883.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

PRIMAFINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.660.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 12 novembre 2001, il résulte que les associés sont successivement:

SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Holding 1929

15, boulevard Royal,

L-2449 Luxembourg, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

EUROLUX MANAGEMENT S.A.

15, boulevard Royal,

L-2449 Luxembourg, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 17 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00318. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018884.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

RAFFEL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 80.514.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(018905.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

RAFFEL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 80.514.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(018902.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

BANCO POPOLARE DI VERONA E NOVARA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.796.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 25 février 2005 à 11.30 heures que:

* L'assemblée considérant que les statuts limitent le nombre maximum des membres du Conseil d'Administration à neuf (9), décide de fixer le nombre des administrateurs à neuf.

* L'assemblée a élu administrateur Monsieur Maurizio Croattini, dirigeant de banque, né à Udine le 5 mai 1960, avec résidence à I-36061 Bassano del Grappa (VI).

Le mandat de Monsieur Maurizio Croattini expirera en même temps que le mandat des administrateurs actuellement en exercice, soit à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra dans l'année 2006.

* Monsieur Gianfranco Gaffarelli, est survenu à Vérone dans la nuit du 22 au 23 février dernier. L'assemblée décide de ne pas pourvoir pour le moment à la nomination d'un administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Gianfranco Gaffarelli.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Par mandat

N. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018903.3/273/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

BANCO POPOLARE DI VERONA E NOVARA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.796.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-BC00116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Par mandat

Signature

(018898.3/273/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

WIKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8366 Hagen, 18, rue de Randlingen.
R. C. Luxembourg B 10.187.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

Signature.

(018839.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

OMBRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 71.301.

—
EXTRAIT

Mme Ruth Donkersloot a démissionné de sa fonction d'administrateur-délégué de la société le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018867.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

RACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 56.150.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(018897.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

RACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 56.150.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(018899.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

RACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 56.150.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(018900.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

RACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 56.150.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(018901.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

HT BETEILIGUNGEN AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.570.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

Signature.

(018842.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

RECKITT BENCKISER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 78.502.

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth of November.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

WINCHESTER SQUARE HOLDINGS S.à.r.l. a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, here represented by Catherine Dessoï, «Avocat à la Cour», with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy given on November 24, 2004.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the only shareholder of the limited liability company established in Luxembourg under the name of RECKITT BENCKISER S.à r.l., R.C. Luxembourg B 78.502, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 24th, 2000, published in the *Mémorial*, Recueil C dated April 26th, 2001, n° 306. The by-laws have been amended several times and for the last time, pursuant to a deed of the undersigned notary dated September, 18th, 2001, published in the *Mémorial*, Recueil C dated February, 21st, 2002, n° 290.

II. The appearing party, represented as above stated, declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Amendment of the article 2 of the by-laws to give it henceforth the following content:

Art. 2. «The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purpose.

The Company may loan or borrow in any form, with or without security, and proceed to the issuance of financial instruments, such as financing bonds or notes, which may be convertible.

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as all transactions pertaining directly and indirectly to the administration, management, control and development of these participating interests.

In particular the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition by way of investment, underwriting or option of securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in the which the Company has a participating interest or to third parties any support, loans, advances or guarantees.»

2. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Resolution

The sole shareholder resolved to amend the article 2 of the by-laws to give it henceforth the following content:

Art. 2. «The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purpose.

The Company may loan or borrow in any form, with or without security, and proceed to the issuance of financial instruments, such as financing bonds or notes, which may be convertible.

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as all transactions pertaining directly and indirectly to the administration, management, control and development of these participating interests.

In particular the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition by way of investment, underwriting or option of securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in the which the Company has a participating interest or to third parties any support, loans, advances or guarantees.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six novembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

WINCHESTER SQUARE HOLDINGS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, ici représentée par Catherine Dessoï, avocat à la Cour demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous-seing privé du 24 novembre 2004.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-dite qualités a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à Luxembourg, sous la dénomination de RECKITT BENCKISER S.à r.l, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 78.502, constituée devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 24 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 306 du 26 avril 2001, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 18 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 290 du 21 février 2002.

II. La comparante, dûment représentée déclare être informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Modification de l'article 2 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions immobilières ou mobilières, que la société estime utile à l'accomplissement de son objet social.

La société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit et peut procéder à l'émission d'instruments financiers, tels que des obligations ou des billets à ordre, qui pourront être convertibles.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la vente d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse et aux tiers tous concours, prêts avances ou garanties.»

2. Divers.

La comparante a requis du notaire instrumentaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. «La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions immobilières ou mobilières, que la société estime utile à l'accomplissement de son objet social.

La société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit et peut procéder à l'émission d'instruments financiers, tels que des obligations ou des billets à ordre, qui pourront être convertibles.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la vente d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse et aux tiers tous concours, prêts avances ou garanties.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Dessoï, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, vol. 145S, fol. 88, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

J. Elvinger.

(019186.3/211/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

TUMBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 97.741.

In the year two thousand and four, on the eighteenth day of November.
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TUMBA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 97.741 incorporated by deed dated on December 15, 2003, published in Mémorial C number 77, p 3671, of January 20th, 2004.

The meeting is presided by Mr. Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) To change the closing date of the Company's financial year, from December 31 to April 30.
- 2) To fix the first closing date of the financial year on April 30, 2004.
- 3) To amend articles 16 and 17 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the closing date of the Company's financial year, from December 31 to April 30.

Second resolution

The meeting decides to fix the first closing date of the financial year, having started on December 15, 2003, to April 30, 2004.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend articles 16 and 17 of the Articles of Association and to give them the following wording:

Art. 16. The Company's financial year begins on May 1 and closes on April 30.

Art. 17. Each year, as of the 30th of April, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société TUMBA, S.à r.l., ayant son siège social à 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro 97.741, constituée suivant acte reçu le 15 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 77, p 3671, du 20 janvier 2004.

L'assemblée est présidé par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Qu'il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 30 avril.
- 2) Fixer la première date de clôture de l'exercice social au 30 avril 2004.
- 3) Modifier les articles 16 et 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 30 avril.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la première date de clôture de l'exercice social au 30 avril 2004, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 15 décembre 2003 se termine le 30 avril 2004.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 16 et 17 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril.

Art. 17. Chaque année avec effet au 30 avril, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, vol. 1455, fol. 83, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

J. Elvinger.

(019170.3/211/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

FRIHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 51.877.

L'an deux mille cinq, le trois février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FRIHOLD S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au R.C.S. Luxembourg à la section B sous le n° 51.877,

constituée par acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, le 20 juillet 1995, publiée au Mémorial C n° 522 du 12 octobre 1995, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Henri Hellinckx, de résidence à Mersch, le 6 décembre 2004, en voie de publication au Mémorial C,

avec un capital social actuel de EUR 3.412.500 représenté par 13.650 actions d'une valeur nominale de EUR 250 chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, employé privé, 5, bd de la Foire, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, employée privée, 5, bd de la Foire, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, 5, bd de la Foire, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 13.650 (treize mille six cent cinquante) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation du projet de fusion par absorption entre la société anonyme COLDAS S.A., et la société anonyme FRIHOLD S.A., ainsi que du rapport du conseil d'administration y afférent.
 2. Présentation du rapport du réviseur sur le caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange proposé dans le cadre de la fusion par absorption de FRIHOLD S.A., par COLDAS S.A.
 3. Décision de procéder à la fusion par absorption de FRIHOLD S.A., par COLDAS S.A.
 4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
 5. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société absorbée.
- L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires constate que le conseil d'administration lui a présenté:

A. le projet de fusion daté du 22 décembre 2004, prévoyant l'absorption de notre Société [ci-après nommée («la société absorbée») ou («notre Société»)], par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée COLDAS S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au R.C.S. Luxembourg à la section B sous le n° 51.874, [ci-après nommée («la société absorbante»)],

la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de notre société à la société absorbante, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial C n° 1331 en date du 31 décembre 2004, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée,

et dont une copie reste annexée, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, au présent acte.

B. les rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 22 décembre 2004, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange.

Ces rapports, après signature ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexés au présent acte.

C. le rapport écrit, daté du 3 février 2005 de l'expert indépendant, le réviseur d'entreprises, la société H.R.T. REVISION S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, dûment désigné par ordonnance de la 1^{ère} vice-présidente du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, présidente de la chambre commerciale. Le rapport du réviseur d'entreprises conclut comme suit:

«Le projet de fusion approuvé par les Conseils d'Administration de chaque société répond aux conditions de l'article 261 de la loi modifiée du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales. Sur la base des vérifications effectuées les méthodes suivies pour déterminer le rapport d'échange sont adéquates et le rapport d'échange de 691 actions nouvelles de société absorbante pour 546 actions de la société absorbée est pertinent et raisonnable».

Le rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, reste annexé au présent acte ensemble avec une copie de l'ordonnance de la 1^{ère} vice-présidente du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, dont question ci-avant.

L'assemblée, réunissant l'ensemble des actionnaires, déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de notre Société.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion,

notamment par l'échange de toutes les actions de notre Société contre des actions nouvelles de la société absorbante, dans le rapport d'échange de 17.275 actions nouvelles de la société absorbante pour les 13.650 actions existantes de notre société, sans soulte,

et par le transfert de tous les actifs et passifs de notre Société, plus amplement décrits dans le rapport du réviseur d'entreprises dont question ci-avant et annexé au présent acte, à la société absorbante,

et dissolution sans liquidation de notre Société comme suite de la fusion.

Troisième résolution

Du point de vue comptable, les opérations de notre Société sont considérées comme accomplies pour compte de la société absorbante, à partir du 20 décembre 2004, et tous les bénéfices ou pertes réalisés pour compte de la société absorbante.

Déclaration

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbée et du projet de fusion.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaires pour l'exécution de leurs mandats respectifs, ainsi qu'à l'expert indépendant.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de conserver, pendant le délai de 5 ans, les documents sociaux de la Société, au siège de la société absorbante.

Condition suspensive

Les présentes résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par ledit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante, et l'attribution aux actionnaires de notre Société d'actions de la société absorbante, dans le rapport d'échange de 17.275 actions nouvelles de la société absorbante pour les 13.650 actions existantes de notre société.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite au présent acte, est estimé à EUR 1.400,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous Notaire, le présent acte.

Signé: R.M. Tonelli, C. Grundheber, V. Baravini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2005, vol. 146S, fol. 100, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

J. Delvaux.

(018957.3/208/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

MESNIL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.828.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding de droit luxembourgeois, dénommée MESNIL HOLDING S.A., ayant son siège social au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 80.828.

Ladite société a été constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 février 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 39.837.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Pascale Mariotti, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Stella Lecras, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luca Lazzati, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que les 7.800 (sept mille huit cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit. Les actionnaires se reconnaissent dûment convoquer à la présente assemblée.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur HRT REVISION S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 800,-.

Dont acte, fit et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: P. Mariotti, S. Lecras, L. Lazzati, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 59, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

J. Delvaux.

(018955.3/208/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

BP CAPLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8309 Capellen, Aire de Capellen.

R. C. Luxembourg B 72.864.

L'an deux mille cinq, le seize février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BP CAPLUX S.A., ayant son siège social sis Aire de Capellen, L-8309 Capellen, constituée suivant acte notarié reçu en date du 1^{er} décembre 1999 publié au Mémorial, Recueil C n° 81 du 25 janvier 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire. et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des un million deux cent cinquante-cinq mille deux cent soixante et onze (1.155.271) actions de classe A sans mention de valeur nominale et de neuf cent quinze mille sept cent soixante-huit (915.768) actions de classe B sans mention de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à deux milliards six cents vingt-cinq millions six cent quinze mille huit cent trente euros et soixante dix-huit cents (EUR 2.625.615.812,78) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Confirmation des nominations statutaires faites lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire en date du 26 mai 2004.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer la décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2004 concernant l'acceptation de la démission, avec décharge entière et définitive, des administrateurs suivants:

- Madame Fiona Wilson, employée, née à Edinburgh (Royaume-Uni) le 18 mai 1952 demeurant à Wick End, Stagsden, Bedfordshire (Royaume-Uni).
- Monsieur Willy Wyn, employé, né à Wilrijk (Belgique) le 18 juin 1951, demeurant à 49/22, P. Parmentierlaan, B-8300 Knokke-Heist (Belgique).
- Monsieur Michel de Fabiani, employé, né à Lyon (France) le 17 juin 1945, demeurant à 14, rue de la Faisanderie, F-75116 Paris (France).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de confirmer la décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2004 concernant la nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Romain Hoffmann, employé, né à Ettelbruck, le 27 mars 1963, demeurant à 31, rue de la Libération, L-7263 Helmsange (Luxembourg).
- Monsieur Jules Schroeder, employé, né à Mersch, le 17 janvier 1946, demeurant à 58, rue des Fraises, L-7321 Steinsel (Luxembourg).
- Monsieur Harry Milde, employé, né Bruxelles (Belgique), le 12 octobre 1956, demeurant à 23, Meerweg, B-1980-Zemst (Belgique).

Leurs mandats sont gratuits et se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, vol. 147S, fol. 16, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

J. Elvinger.

(019180.3/211/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

CEFI, S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.312.

In the year one thousand five, on the twenty second of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CEFI S.A., a «société anonyme», stock company having its registered office at Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 43.312, incorporated by deed established on the 19th March 1993, published in the Mémorial C number 270 of the 5th June 1993.

The meeting is presided by Mrs. Flora Chateau, jurist, residing in Thionville (France).

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mister Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium).

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 12,961 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 12,183,000.- (twelve million one hundred and eighty three thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 10,096,703.- to EUR 22,279,703.- by the issue of 631,615 new shares without par value, to be paid by contribution in kind.

2.- Amendment of article 3 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 12,183,000.- (twelve million one hundred and eighty three thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 10,096,703.- to EUR 22,279,703.- by the issue of 631,615 new shares without par value.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 631,615 new shares:

CONVERGENZA HOLDINGS BV, a company organised under the laws of the Netherlands, with registered office at 166 Amsteldijk Amsterdam.

Intervention - Subscription - Payment

The appearing persons declares and acknowledges that new shares have been fully paid up through a contribution in kind of shares, as follows:

- 12,199 shares, of a par value of EUR 1,000.-, issued by CONVERGENZA BELGIQUE S.A., having its registered seat in Belgium, representing 99.99% of its current entire corporate share capital.
- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification and the agreement's deed have been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say Belgium and Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Auditor's report

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been supervised by DELOITTE S.A., an independent auditor (Réviseur d'Entreprises), represented by Stéphane Cesari, and its report dated February 17th 2005 concludes as follows:

Conclusion

«Based on verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value of the Contribution is at least equal to the number and value of the 631,615 shares to be issued. We have no further comment to make on the value of the Contribution.»

Prorata Contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of at least 65% (in this case 99.99%) of all outstanding shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union State (Belgium), the company expressly requests the prorata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about eight thousand euros.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article 3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 3. First paragraph.** The capital is fixed at EUR 22,279,703 (twenty two million two hundred and seventy nine thousand seven hundred and three euros) divided into 644,576.- (six hundred and forty four thousand five hundred seventy six euros) without nominal value.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CEFI S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 43.312, constituée suivant acte reçu le 19 mars 1993, publié au Mémorial C numéro 270 du 5 juin 1993.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Chateau, juriste, demeurant à Thionville (France).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 12.961 (douze mille neuf cent soixante et une) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant EUR 12.183.000,- (douze millions cent quatre-vingt-trois mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 10.096.703,- (dix millions quatre vingt seize mille sept cent trois euros) à EUR 22.279.703,- (vingt deux millions deux cent soixante dix-neuf mille sept cent trois euros) par l'émission de 631.615 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale à libérer par apport en nature.

2.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 12.183.000,- (douze millions cent quatre vingt trois mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 10.096.703,- (dix millions quatre vingt seize mille sept cent trois euros) à EUR 22.279.703,- (vingt deux millions deux cent soixante dix neuf mille sept cent trois euros) par l'émission de 631.615 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale à libérer par apport en nature.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 631.615 actions nouvelles:

La société CONVERGENZA HOLDINGS BV, une société de droit néerlandais avec siège social à 166 Amsteldijk Amsterdam.

Intervention - Souscription - Libération

Le comparant déclare et reconnaît que les actions souscrites ont été intégralement libérées par un apport en nature d'action, comme il suit:

- 12.199 actions, d'une valeur nominale de EUR 1.000,-, émises par CONVERGENZA BELGIQUE S.A., ayant son siège social en Belgique représentant 99,99% de l'intégralité de son capital social actuel.
- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir Luxembourg et Belgique, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 17 février 2005 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant DELOITTE S.A., représenté par Stéphane Césari, qui conclut comme suit:

Conclusion

«Based on verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value of the Contribution is at least equal to the number and value of the 631,615 shares to be issued. We have no further comment to make on the value of the Contribution.»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature d'au moins 65% (en l'occurrence 99,99%) de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne (Belgique), la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ huit mille euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 22.279.703,- (vingt deux millions deux cent soixante dix neuf mille sept cent trois euros) divisé en 644.576 (six cent quarante quatre mille cinq cent soixante seize) actions sans valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Chateau, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, vol. 147S, fol. 25, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

J. Elvinger.

(019182.3/211/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

CEFI, S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.312.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

J. Elvinger
Notaire

(019184.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

HENTUR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 57.909.

L'an deux mille cinq, le trois février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HENTUR HOLDING S.A. ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 57.909, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 231 du 10 mai 1997, dont les statuts furent modifiés suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 42, du 23 janvier 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Danielle Toelen, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ana Dias, employée privée, demeurant à Bissen.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Patricia Evrard, employée privée, demeurant à Olm.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Suppression des paragraphes relatifs au capital autorisé dans l'article trois des statuts.

2. Modification de l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi de juin à quinze heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer les paragraphes relatifs au capital autorisé dans l'article trois des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi de juin à quinze heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Toelen, A. Dias, P. Evrard, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 février 2005, vol. 430, fol. 57, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 février 2005.

H. Hellinckx.

(019191.3/242/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

HENTUR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 57.909.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 février 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(019196.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

PROGOSA SHIPPING INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 101.621.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROGOSA SHIPPING INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R. C. S. Luxembourg section B numéro 101.621, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 938 du 21 septembre 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 26 novembre 2004, en voie de publication au Mémorial C;
- en date du 17 décembre 2004, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, demeurant à Mamer.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Kremer, employé privé, demeurant à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre Taskiran, employé privé, demeurant à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 2.000.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 100.000,- EUR à 2.100.000,- EUR, par la création et l'émission de 200.000 actions nouvelles de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à deux millions cent mille euros (2.100.000,- EUR), par la création et l'émission de deux cent mille (200.000) actions nouvelles de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les deux cent mille (200.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par la société de droit des Iles Vierges Britanniques CTR MANAGEMENT INC., ayant son siège social à Tortola, Road Town (Iles Vierges Britanniques).

Le montant de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prêt montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme PROGOSA SHIPPING INVESTMENT S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit de la société est fixé à deux millions cent mille euros (2.100.000,- EUR), représenté par deux cent dix mille (210.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-deux mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Bühlmann, C. Kremer, A. Taskarian, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2005, vol. 530, fol. 67, case 1. – Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} mars 2005.

J. Seckler.

(019247.3/231/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

CENTRAL ASIA MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.387.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme BARAT HOLDING S.A., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, ici dûment représentée par deux de ses administrateurs:

a) Monsieur Robert Becker, qualifié ci-après, et

b) Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, ici représenté par Monsieur Robert Becker, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CENTRAL ASIA MARKETING, S.à r.l., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 47.387), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 317 du 31 août 1994,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 11 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 150 du 27 février 2001,

- en date du 11 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 63 du 12 janvier 2002,

- en date du 9 novembre 2004, non encore publié au Mémorial C.

- Que le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article trois (3) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet le négoce international de voitures, de véhicules industriels ainsi que de pièces accessoires de tous genres.

La société a en outre pour objet le négoce de produits de luxe dont notamment des produits de bijouterie et d'horlogerie, des briquets, des stylos, des textiles et des produits en cuir.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: R. Becker, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2005, vol. 530, fol. 67, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} mars 2005.

J. Seckler.

(019267.3/231/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

BERLYS AERO S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.432.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions BERLYS AERO S.C.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, constituée suivant acte notarié en date du 20 juin 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 488 du 30 septembre 1996. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 27 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1671 du 21 novembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corina Faber, employée privée, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Dominique Moinil, employé privé, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 23 des statuts qui aura la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre, de sorte que l'exercice social commencera désormais le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant commencé le premier décembre 2003 se terminera le 31 décembre 2004.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 23 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 23. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Di Benedetto, C. Faber, D. Moinil, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 janvier 2005, vol. 430, fol. 12, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 février 2005.

H. Hellinckx.

(019269.3/242/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

BERLYS AERO S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.432.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 février 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(019270.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

BRE/MUNICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 94.378.

Il résulte de différents transferts de parts sociales en date du 14 janvier 2005, que BRE/EUROPE, 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 94.375, a transféré:

- 6 (six) des 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS III L.P., un limited partnership constitué et régie selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son principal siège d'activité au 345, Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique;
- 10 (dix) des 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL-A L.P., un limited partnership constitué et régie selon les lois de la Province d'Alberta, Canada, ayant son principal siège d'activité au 345, Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique;
- 1 (une) des 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL-B L.P., un limited partnership constitué et régie selon les lois de la Province d'Alberta, Canada, ayant son principal siège d'activité au 345, Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique;
- 87 (quatre-vingt-sept) des 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III L.P., un limited partnership constitué et régie selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 345, Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique;
- 79 (soixante-dix-neuf) des 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III.TE.1 L.P., un limited partnership constitué et régie selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son principal siège d'activité au 345, Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique;
- 14 (quatorze) des 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III.TE.2 L.P., un limited partnership constitué et régie selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son principal siège d'activité au 345, Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique;
- 14 (quatorze) des 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III.TE.3 L.P., un limited partnership constitué et régie selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son principal siège d'activité au 345, Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique;
- 75 (soixante-quinze) des 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D. L.P., un limited partnership constitué et régie selon les lois du Royaume-Uni, ayant son principal siège d'activité au 345, Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique;
- 88 (quatre-vingt-huit) des 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D. 2 L.P., un limited partnership constitué et régie selon les lois du Royaume-Uni, ayant son principal siège d'activité au 345, Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique;
- 126 (cent vingt-six) des 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.E. L.P., un limited partnership constitué et régie selon les lois du Royaume-Uni, ayant son principal siège d'activité au 345, Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique.

Total: 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

BRE/MUNICH, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00749. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(019326.3//49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

PARALLAX HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 100.411.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 31 mars 2004, il résulte que les associés sont successivement:

SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Holding 1929

15, boulevard Royal,

L-2449 Luxembourg, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

EUROLUX MANAGEMENT S.A.

15, boulevard Royal,

L-2449 Luxembourg, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018881.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

PROFIT XPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 85.019.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 10 décembre 2001, il résulte que les associés sont successivement:

SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Holding 1929

15, boulevard Royal,

L-2449 Luxembourg, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

EUROLUX MANAGEMENT S.A.

15, boulevard Royal,

L-2449 Luxembourg, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018882.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

MGB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2322 Luxembourg, 18, rue Henri Pensis .

R. C. Luxembourg B 47.822.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M.G. Braun

Administrateur-Délégué

(018865.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.
